

Préalable à une demande de certificat pour toute intervention relative à un ponceau ou un fossé de chemin

Pour construire, réparer, modifier, prolonger ou désaffecter un ponceau ou un fossé de chemin situé sur un chemin de responsabilité municipale doit obtenir au préalable un certificat d'autorisation de la municipalité.

Si l'ouvrage est situé en bordure d'une route de compétence provinciale, une autorisation du Ministère des Transports du Québec sera requise.

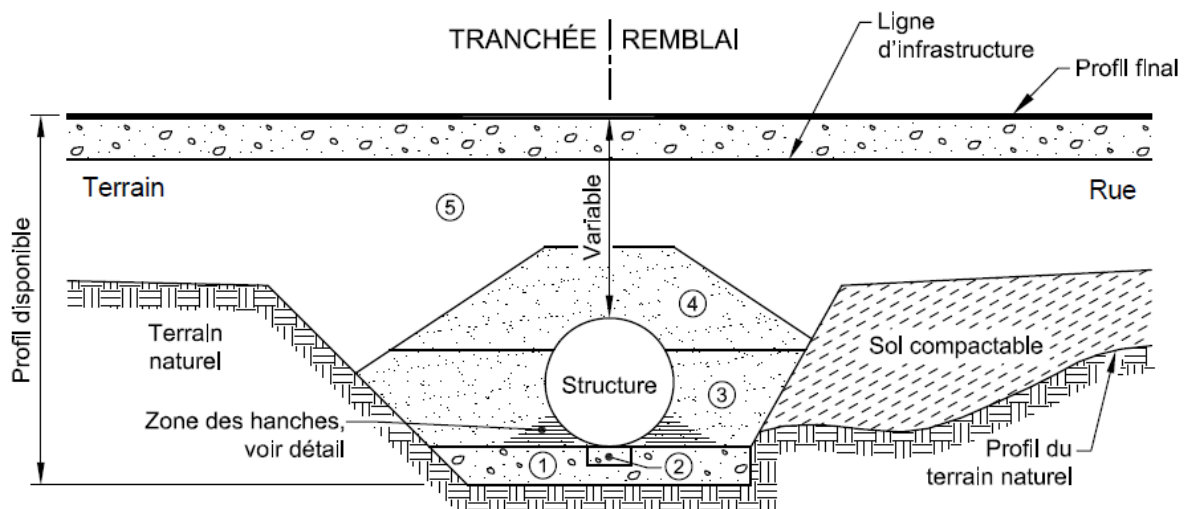
La demande de certificat doit être accompagnée des renseignements ou documents suivants :

1. la nature des travaux (construction, réparation, prolongement, désaffectation, entretien, fermeture);
2. le type de matériau utilisé;
3. les dimensions, tels que le diamètre et longueur des tuyaux;
4. le matériel de recouvrement utilisé;
5. les pentes de talus;
6. les mesures de stabilisations prévus pour les talus;
7. un plan ou un croquis du profil de l'accès privé;
8. un plan de localisation de l'accès privé, de l'aménagement prévu : largeur carrossable, emplacement du ponceau/fossé;
9. la date, la durée des travaux et un échancier montrant le temps nécessaire à toutes les opérations de réalisation des aménagements;
10. Les avis techniques et autorisations gouvernementales, s'il y a lieu.

Les normes principales pour l'installation d'un ponceau et l'aménagement des entrées charretières :

- le ponceau devra être de polyéthylène Haute Densité, PEHD classe 320 Kpa ou de Béton;
- le diamètre du ponceau (450 mm min) sera déterminé par le Service des Travaux Publics. (Informez-vous avant de remplir la demande);
- les ponceaux doivent être installés selon les normes indiquées à l'image no. 1 (voir au verso de la demande);
- le remblai minimal au-dessus du tuyau (excluant le pavage) est de 300 mm;
- l'aménagement des entrées charretières doit être réalisé selon les normes indiquées à l'image no. 4 (voir au verso de la demande);
- l'eau de ruissellement provenant de l'entrée charretière doit s'écouler obligatoirement dans le fossé de rue;

- l'aménagement de l'entrée charretière doit également prévenir l'apport d'eau de ruissellement en provenance de la rue;
- les têtes de ponceaux sont obligatoires : Trois types sont autorisés : l'aménagement végétal engazonné, les pierres plates naturelles non cimentées ou les blocs préfabriqués pour murets. Les pierres rondes (boulders) ne sont pas autorisées;
- les matériaux utilisés pour l'aménagement des têtes de ponceaux ne peuvent excéder le niveau final de l'accotement adjacent;
- le propriétaire ou l'entrepreneur est tenu de faire inspecter les travaux par le Service des Travaux Publics avant les travaux de finition (pavage, pavé, etc.);
- la largeur du ponceau doit être de 6 mètres.





DEMANDE DE CERTIFICAT POUR TOUTE INTERVENTION RELATIVE À UN PONCEAU OU UN FOSSÉ DE CHEMIN

Date:

Section 1- Propriétaire

Nom et prénom du (des) propriétaire(s) :

Adresse (rue, ville, province) : Code postal :

Adresse courriel :

N° de téléphone:

Section 2- Demandeur

☐ Cocher si le même que le propriétaire

Nom et prénoms :

Adresse :

Adresse courriel :

N° de téléphone:

Section 3- Informations relatives aux travaux

Veuillez cocher les cas qui s'appliquent à votre projet.

☐ Ponceau ☐ Fossé de chemin

La nature des travaux concerne :

☐ Nouvelle construction ☐ Réparation ☐ Modification/Prolongement
☐ Entretien ☐ Fermeture d'un fossé de chemi

****Toute fermeture de fossé de chemin doit être conforme aux dispositions du document publié par le Ministère des Transports du Québec intitulé Fermeture de fossé -Tome II - Chapitre 3 disponible sur le site de Publications Québec.**

Adresse du lieu :

N° matricule :

N° lot(s) :

Usage actuel :

Date de début :

Date de fin :

Superficie du terrain :

m²

Pente du terrain :

Usage actuel sur le terrain:

Pente du terrain :

Emplacement des travaux : (Cocher tous les cas qui concernent le projet)

- moins de 15 m d'un lac ou d'un cours d'eau ☐ Oui ☐ Non
- dans une zone inondable ☐ Oui ☐ Non
- moins de 30 m d'un puit d'alimentation en eau potable ☐ Oui ☐ Non

Pente des talus :

Mesures de stabilisation des talus :

Description des types de matériaux utilisés :

Matériel de recouvrement utilisé, si applicable :

Dimensions (diamètres et longueurs des tuyaux selon leurs types, etc.) :

Diamètre exigé pour l'emplacement : (fournit par le Service des Travaux Publics) pouces

Autres informations pertinentes :

Section 4- Autorisations

Avez-vous obtenue les autorisations des instances publiques compétentes pour votre projet?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez les joindre à la présente demande.

Nommer ces instances :

Section 6- Informations sur le responsable de l'exploitation :

☐ Propriétaire même

☐ Entrepreneur

☐ Autres, préciser :

Nom (si autre que le propriétaire) :

NEQ (si applicable) :

Adresse (rue, ville, province) :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

Section 7- Déclaration du propriétaire ou du demandeur :

Je, soussigné(e) déclare que les renseignements donnés dans le présent formulaire sont, exacts et complets et que je me conformerai aux dispositions du présent permis, aux règlements municipaux en vigueur et à tous les codes, lois et règlements applicables au projet.

Représentant de la municipalité

Signature du propriétaire/ demandeur

Faire parvenir le formulaire et les documents requis au bureau municipal, au 19 Av. Chanoine-Audet, Saint-Raphaël (QC) G0R 4C0, ou par courriel urbanisme@saint-rafael.ca.